

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite au Sommet sur le développement durable tenu à Santa Cruz, en (Bolivie en 1996, les États progressent sur les questions de développement durable. Les dirigeants du Sommet des Amériques de 1998 à Santiago ont convenu de poursuivre la mise en oeuvre des mandats du Plan d'action de Santa Cruz.

Nous prenons note des efforts déployés par l'Organisation des États américains pour donner suite au Sommet sur le développement durable et nous lui demandons, par l'intermédiaire de la Commission interaméricaine du développement durable, de poursuivre la coordination relative à l'exécution de ses mandats. Nous demandons aux entités du système interaméricain et du système des Nations Unies de renforcer la coopération liée à la mise en oeuvre du Plan d'action de Santa Cruz.

Pour contribuer au développement durable et à la prospérité économique dans le monde, le gouvernement du Canada soutient pleinement les initiatives dans ce domaine. L'engagement du Canada à l'égard du développement durable oriente ses prises de position dans le cadre des initiatives et au sein des forums économiques, sociaux et environnementaux de l'hémisphère et du monde. En 1995, une loi a été promulguée pour améliorer les activités gouvernementales de promotion du développement durable. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le vérificateur général* afin de créer un poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général. Les modifications exigent également que chaque ministère fédéral soumette une stratégie de développement durable au parlement tous les trois ans et rende compte chaque année des progrès réalisés à l'égard des engagements qu'ils ont pris.

Le Canada coopère avec de nombreux partenaires de l'hémisphère à la promotion des objectifs communs de développement durable et appuie fermement l'engagement pris par les dirigeants d'appliquer le Plan d'action de Santa Cruz. Il travaille activement à veiller à ce que l'Organisation des États américains puisse honorer ce mandat.

En 1998, la Commission interaméricaine du développement durable a organisé un atelier d'experts des gouvernements d'Amérique centrale à San José, au Costa Rica. Dans ce cadre régional, les experts devaient élaborer des mesures concrètes pour aider les pays de cette région à mettre en oeuvre les initiatives du Plan d'action de Santa Cruz.

Le Canada a participé activement à la réunion de la Commission interaméricaine du développement durable de l'OEA qui a eu lieu en octobre 1999. À cette occasion, comme dans d'autres forums, le Canada a affirmé l'importance d'intégrer diverses approches économiques, sociales et environnementales, et d'assurer une coordination entre les institutions pour atteindre les objectifs du développement durable. Cette intégration permettra de repérer les synergies et d'en tirer parti, d'obtenir par effet de levier des avantages extérieurs et d'éviter le redoublement des activités pour relever les défis à cet égard. Dans les organisations de l'hémisphère, le Canada tente de faire de la coordination une fonction centrale des institutions concernées par les enjeux